

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUIN 2019

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Maison Médicale – Dossier de consultation des entreprises

Le 11 mars 2019 le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif des travaux d'extension de la Maison Médicale préparé par l'agence d'architecture APROPOS de Saint-Léger-sous-Cholet. Les grandes lignes du projet, dont l'estimation des travaux s'élève à 179 700 € HT, sont les suivantes :

- Transformation d'un cabinet existant en salle d'attente de 11,71m² et en couloir d'accès de 7,44m²,
- Trois nouveaux cabinets de 18,665m², 20,77m² et 9,655m²,
- Un espace de circulation de 10,075m²
- Un passage couvert en limite de propriété de 30,105m²,
- L'arasement du mur mitoyen et la pose d'un couronnement sur toute la longueur en limite de propriété,
- La reprise de la totalité des peintures dans l'existant.

Sur la base de ce projet général des travaux approuvé, Monsieur le maire est chargé de procéder à la consultation conformément au règlement interne de la commande publique.

II.2. Salle de l'Arceau – Avenant n°2 au marché

Des adaptations du projet ont été jugées nécessaires par l'architecte et validées par la commission Urbanisme & Travaux. Elles représentent au total une diminution du prix du marché de 6 238,36 € HT soit 0,476%.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Lotissement Le Bordage – Prestation de géomètre

La prestation de maîtrise d'œuvre retenue ne comprenait pas de mission de géomètre et une consultation a donc été lancée auprès de trois professionnels du choletais pour la réalisation d'un bornage périmétrique et un bornage de lots. Les trois offres déposées dans les délais ont été présentées à la Commission Urbanisme et Travaux qui, au cours de sa réunion du 29 mai 2019, a proposé de retenir celle de la société de Géomètres-Experts Christiaens – Jeanneau – Rigaudeau pour un montant de 4 650 € HT.

III.2. Lotissement Le Bordage – Autorisation de dépôt du Permis d'Aménager

Depuis 2004, la commune observe un rythme de construction, au gré des ouvertures à l'urbanisation d'environ 25 nouvelles habitations par an. Ces constructions sont venues étoffer le bourg vers le nord (ZAC de la Chapelière) puis vers l'est (Jardin de la Moine). Au vu des disponibilités foncières existantes en 2017, la municipalité a estimé nécessaire d'engager la réflexion sur une nouvelle zone d'habitat et a anticipé son développement en inscrivant cette ouverture à l'urbanisation par le biais d'une modification de son document d'urbanisme.

La modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvée le 20/12/2017 a consisté à inscrire un espace de plus de 2 hectares classé principalement en UEb (zone correspondant à des équipements sportifs et de loisirs) vers le zonage 1Aub (zone destinée à accueillir de l'habitat). Au sein de cette opération de renouvellement urbain, qui dispose des réseaux en périphérie, seront accueillis 26 lots en accession (lots n°1 à 26) et 7 locatifs sociaux (lot n°27). Le maire est autorisé à déposer le permis d'aménager ce lotissement qui disposera d'une surface cessible totale de 11 593 m².

III.3. SIEML – Fonds de concours pour dépôt des supports d'éclairage du foot

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire va procéder à la démolition de l'ensemble d'éclairage du terrain de football situé à l'emplacement du futur lotissement communal « Le Bordage ». Le coût de ces travaux d'extension s'élève à 3 246 € et, au regard du règlement financier en vigueur, le montant du fonds de concours à verser par la commune représentera 75% de cette somme.

III.4. Modification d'accès rue de la Vendée – Modalité de prise en charge de la dépense

Les interventions effectuées pour le compte de tiers sur le domaine public sont facturées selon des dispositions spécifiques à chaque commune. Après étude de faisabilité de l'opération et chiffrage, le principe adopté sur la commune de La Séguinière est de refacturer le coût de l'intervention au demandeur.

Pour les travaux consistant à modifier le trottoir, rue de la Vendée, afin de faciliter l'accès à un logement existant en cours de rénovation, le bénéficiaire versera à la commune une participation de 573 €.

III.5. Financement de plantation d'une haie bocagère chemin de la Petite Morinière

Le lotissement des Jardins de la Moine est bordé en périphérie Nord d'un chemin communal arboré. Or, pour permettre l'implantation d'une construction en limite de parcelle, l'un des co-lotis a été obligé d'arracher une partie de la haie existante. La reprise du linéaire végétal, chiffrée par les services municipaux, a été acceptée par le demandeur avant la réalisation des travaux de construction. Le bénéficiaire versera à la commune, pour ces travaux, une participation de 257 €.

III.6. Effacement d'une ligne électrique hors domaine public – Convention de servitude

Dans le but d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société Enedis sollicite l'accord de la commune pour l'effacement d'une ligne de 400 volts allée des Meuniers.

Le réseau empruntera le chemin du square de l'école et le conseil municipal accepte d'accorder à cet effet un droit de servitude à Enedis, anciennement ERDF (pour Électricité Réseau Distribution France).

Le droit de servitudes consentis à cette société comprend : l'établissement à demeure dans une bande de 3 mètres de large d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 72 mètres, l'établissement, si besoin, de bornes de repérage, la pose sur socle d'un ou de plusieurs coffrets et/ou accessoires...

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Réformes statutaires du Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire

Les élus ont approuvé la double réforme statutaire proposée par le SIEMML, à savoir :

- 1ère réforme (qui a vocation à entrer en vigueur dès l'accomplissement du processus prévu au CGCT) destinée à améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SIEMML au regard des évolutions législatives et réglementaires, doter le syndicat d'une compétence optionnelle supplémentaire en matière de production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable, habiliter le syndicat à intervenir dans des services accessoires (bases de données, SIG, réseaux et systèmes communicants).
- 2nde réforme (qui a vocation à entrer en vigueur après les élections municipales de mars 2020) destinée à modifier la gouvernance du Syndicat pour tenir compte des évolutions territoriales intervenues au cours de ces dernières années en Maine-et-Loire.

D'autre part, suite à la fusion de communes faisant précédemment partie de départements différents :

- La commune nouvelle d'Ingrandres-le-Fresne-sur-Loire a sollicité par délibération du 27/9/2017 son retrait du SYDELA et son adhésion au SIEMML.
- La commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre a demandé son retrait du SIEMML et son adhésion au SYDELA.

IV.2. Indemnité de gardiennage de l'église – Année 2019

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé le préfet de Maine-et-Loire a fait savoir que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2019 du montant fixé en 2017 (et maintenu en 2018) soit : 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

IV.3. Dispositif SRU – Procédure d'exemption pour la période 2020-2022

Pour la période 2020-2022, les services de la Direction de l'Aménagement de l'Agglomération du Choletais proposent de renouveler la demande d'exemption pour les 4 communes de plus de 3 500 habitants concernées (Cholet, Lys-Haut-Layon, La Séguinière et Le May-sur-Evre).

Un dossier commun « Cholet – La Séguinière » sera déposé, comme en 2017, afin de prétendre à l'exemption accordée aux agglomérations (au sens de l'unité urbaine) dont le taux de tension sur la demande de logements sociaux est inférieur à 2.

IV.4. Composteur du restaurant scolaire – Convention de mise à disposition de l'AdC

Dans sa politique générale de prévention des déchets et dans le but de modifier le comportement des usagers vis-à-vis de la production d'ordures ménagères, l'Agglomération du Choletais a proposé, dès 2013, d'expérimenter le compostage partagé par la mise à disposition d'équipements collectifs.

La commune a sollicité ainsi à l'époque l'installation d'un composteur au restaurant scolaire afin de traiter ses déchets de manière plus respectueuse de l'environnement et à moindre coût. Une convention a été signée à cet effet avec la Communauté d'Agglomération.

Cette convention étant arrivée à terme, les services de la Direction de l'Environnement de l'AdC proposent de la renouveler pour les 3 prochaines années.

Le conseil municipal accepte les dispositions de cette convention tout en soulignant que l'équipement installé devant le restaurant scolaire n'est pas accessible aux riverains et n'est destiné qu'à récupérer les déchets organiques provenant des restes des repas servis le midi aux enfants des écoles et du Centre d'Animation La Séguinière (CALs).

Il est également rappelé que des agents de l'AdC et du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) ont accompagné la commune pour que le personnel des services techniques puisse mettre en œuvre le meilleur processus de maturation.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Marie-Odile EDOUARD « Affaires sociales et scolaires »

Donne le compte-rendu de l'Assemblée Générale du CALS. L'association fonctionne bien. Il faut signaler la candidature de nouvelles bénévoles qui viendront pallier le départ la Présidente et de la Trésorière. Une nouvelle présidente sera bientôt élue. La directrice adjointe, Marine, remplace la directrice partie en janvier. Une autre directrice adjointe a été recrutée et va prendre son poste prochainement, il s'agit de Élodie Ouedraogo.

Le label « bien vieillir » est accordé à deux logements sur la Segunière. Ce label engage Sèvre-Loire-Habitat à réaliser certains petits travaux comme le changement d'une ampoule ; cela demande aussi à la commune de créer un réseau de bénévoles pour d'autres travaux (ex. poser un miroir...).

La journée annuelle d'échanges entre les écoles maternelles de Saint-Léger-sous-Cholet et de la Séguinière a eu lieu le vendredi 7 juin.

En ce qui concerne le Café-rencontre, c'est le temps des sorties. La visite de la minoterie (43 personnes) a été réussie, la sortie à la Venise Verte a ravi les participants et un pique-nique à la Renolière est programmé le mardi 25 juin.

Enfin, elle revient sur la cérémonie d'accueil des enfants nés en 2017 et en 2018 qui comportait cette année un spectacle spécialement conçu pour les tous petits. La qualité de la prestation des artistes est à mentionner, les enfants malgré leur très jeune âge ont quasiment tous été émerveillés par la musique et le jeu des acteurs. Il convient également de remercier l'accompagnement toujours très apprécié de la Musique de La Séguinière.

V.2. Philippe BOUCHET « Communication – Evènementiel »

Fait part des principales manifestations auxquelles il a pris part ces dernières semaines :

- le 16/05/2019 : Cérémonie de remise du passeport Ecocitoyen aux élèves de CM2 au théâtre,
- le 25/05/2019 : Remise des passeports aux nouveaux résidents à l'espace Roger Dronneau.

D'autres sont prévues prochainement :

- Samedi 15/06/2019 à 19h30 à la salle des fêtes : Bal Country (bal ouvert à tous (danseurs ou non).
- Dimanche 23/06/2019 : Fête de l'école privée Notre-Dame
- Samedi 29/06/2019 : Fête de l'école publique Marcel Luneau
- Samedi 13/07/2019 : Spectacle groupe de rock SAÏNO et feu d'artifice au Moulin de la Cour
- Du 01 au 31/07/2019 : Tournoi interne Open homologué de Tennis à Coubertin

V.3. Agnès BRUCHE « Culture – Sport – Jeunesse »

Expose que le 25 mai a eu lieu l'inauguration de la nouvelle ludothèque au « Carré des Toiles » à Cholet. Elle engage chacun à s'y rendre car c'est une des plus grandes Ludothèque de France et il y en a pour tout le monde, petits et grands.

La clôture du Voyage-lecture avait lieu le 28 mai à l'espace Prévert sur le thème « des pieds à la tête ». Le spectacle réalisé en collaboration avec les écoles et la bibliothèque, avec cette année les petites sections, a attiré de nombreux spectateurs, la salle était pleine

Le 6 juin, Agnès BRUCHE assistait à la présentation de la future saison culturelle 2019/2020 par l'ADC. Au programme, comme tous les ans, humour, danse, chansons et théâtre....

Pour la future saison culturelle de la Séguinière, il est prévu deux spectacles tout public et deux spectacles en partenariat avec le Jardin de Verre ainsi que des apéros-concerts.

Dans le cadre de la diffusion de spectacle vivant, un projet de festival intercommunes est en train de se mettre en place. Des spectacles gratuits auront lieu à tour de rôle dans les communes de l'ADC.

Enfin, elle informe que Brian MORTIMER, un des piliers du jumelage entre La Séguinière et Coxheath vient de nous quitter le 24 mai 2019 à l'âge de 65 ans à la suite d'une longue maladie. Brian, grand animateur du jumelage, y participait activement à la fois comme simple habitant de Coxheath et comme élu du canton.

V.4. Guy BARRÉ « Finances – Administration Générale »

Informe que Pauline CHESNE Chirurgien – Dentiste a démarré son activité début juin à la Maison Médicale. Le bail de location a été signé, le 27/5 conformément à la délibération du 13/5/2019.

Signale que la commune de La Séguinière est concernée par la prochaine campagne de recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Un coordonnateur sera désigné parmi le personnel communal à la rentrée de septembre et 6 agents recenseurs seront recrutés en fin d'année. Il précise que les habitants seront invités à répondre au questionnaire qui leur sera remis par internet. Dans cette hypothèse, l'agent recenseur aura pour rôle d'informer les habitants de la marche à suivre et de convenir avec eux d'une date limite de réponse. Les avantages de la collecte par internet sont nombreux : une seule visite chez l'habitant, moins de manipulations de questionnaires, plus de sécurité et de confidentialité...

Fait part des mesures incitatives proposées par l'Agglomération du Choletais pour favoriser l'installation des primo-accédants dans les centres anciens (avant 1960) des communes de l'intercommunalité. Elles s'adressent aux accédants à la propriété qui n'étaient pas propriétaire de leur résidence principale au cours des 2 dernières années et qui respectent les plafonds de ressource du PTZ (Prêt à Taux Zéro). Une aide représentant 20% du montant HT des travaux dans la limite de 25 000 € HT soit 5 000 € peut leur être attribuée. A cela s'ajoute un bonus de 2 000 € pour les logements vacants depuis plus de 3 ans si la subvention a atteint le seuil maximal (5 000 €). Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner auprès de la Direction de l'Aménagement de l'AdC au 02 72 77 20 81 ou par mail : amenagement-adc@choletagglomeration.fr. Attention, les travaux doivent être réalisés par des professionnels et la demande d'aide doit être déposée avant la signature de l'acte et avant le démarrage des travaux.

V.5. Yolaine BOSSARD « Environnement – Cadre de vie »

Signale que la commission qu'elle préside s'est réunie le 22 mai pour discuter de nombreux sujets concernant les espaces verts, le fleurissement, le parcours éco-citoyen. On peut retenir que :

Au Moulin de la Cour, le service des espaces verts a réfléchi à un nouveau concept paysager depuis plusieurs mois et le paysage change. Les herbes hautes présentent un intérêt écologique (moins de tontes, des fleurs très naturelles de prairies, des graminées). Les insectes, les papillons seront plus nombreux. C'est le côté « nature » avec toute sa biodiversité qui est privilégié sur ces espaces. Les parties tondues sont de grands espaces, sur l'île, derrière la mare, et au fond de la prairie, où l'on peut s'installer pour les pique-niques, sans grillades. Un panneau d'information est en cours de réalisation, il indiquera les consignes de civisme nécessaires pour passer de bons moments de détente au bord de la Moine, tout en respectant les riverains.

Le Parcours Ecocitoyen se termine actuellement pour les CM2 et les CM1. C'était la 10ème année, et à cette occasion les témoignages des directrices, des maîtresses de nos deux écoles et d'une ancienne élève ont souligné l'intérêt des enfants pour la découverte de leur commune. Alexis Brochard a apporté son témoignage sur l'agriculture en ouvrant les portes de son exploitation aux enfants. Les sorties environnement sur le thème du jardinage au naturel ont été très appréciées.

En ce qui concerne le « Concours du fleurissement », les inscriptions sont ouvertes. Si vous connaissez des voisins passionnés merci de leur suggérer de s'inscrire : un seul risque « gagner une récompense bien méritée »

Pour le Marché hebdomadaire, le planning trimestriel est consultable sur internet. La Maison RICHOU sera présente tout l'été, le poissonnier également (sauf dernière semaine d'août et les deux 1ères semaines de septembre).

V.6. Serge GUINAUDEAU « Urbanisme et Travaux »

Informe des principaux sujets évoqués au cours de la Commission Urbanisme & Travaux qui s'est déroulée le 28 mai dernier et qui n'ont pas donné lieu à une délibération inscrite à l'ordre du jour de la présente séance.

Le remplacement de deux horloges astronomiques (l'une square des Lavandières et l'autre chemin de la Petite Morinière) est sollicité auprès du Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire. La dépense totale qui s'élève à 1 516 €.

Une réflexion sera à engager avec la Maison d'Accueil pour l'élargissement de l'accès secondaire à l'occasion des travaux d'extension de l'EHPAD.

Les deux opérations d'investissements (terrain synthétique et jeux multisports) dont les marchés ont été attribués au mois de mai ont démarré début juin et devraient s'achever concomitamment fin septembre – début octobre.

S'agissant de l'avancement des travaux de la salle de l'Arceau, les vestiaires en façade ont été démolis, la construction des deux vestiaires sous tribune a débuté... suivront les sanitaires publics et le hall d'entrée. L'équipement est fermé au public jusqu'à la fin des travaux pour pouvoir déployer l'intervention des entreprises dans la salle 1 (électricité, peinture...).

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante.

En conséquence, il informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas fait usage du droit de prémption de la commune à l'occasion des ventes concernant 8 immeubles situés : rue du Paradis, rue des Deux-Sèvres, rue Louison Bobet, avenue de Nantes (x2), rue de la Bastille, rue des Jacinthes et rue de la Vendée.

VI.2. Prochaines réunions

Monsieur le maire communique la date de la prochaine réunion du conseil municipal : *Vendredi 5 juillet 2019 à 19h30.*